



Lutter plus pour gagner plus !

Retrouvez l'actualité du syndicat sur <http://cgtstxlorient.canalblog.com>

UN ACCIDENT QUI AURAIT PU ÊTRE MORTEL !

Jeudi 15 mars a eu lieu vers 10h20 un accident à bord du sablier qui aurait pu être fatal à Eric un collègue qui travaillait au dessus du vide de la cale du sablier au serrage à la clé dynamométrique d'une porte de clapage sur un plancher provisoire en bois

Ce parquet s'est rompu sous ses pieds et il ne doit son salut qu'à un réflexe en s'accrochant à la cornière métallique ou reposait ce parquet.

Heureusement que Frédéric un soudeur qui travaillait avec lui l'a entendu crier, s'est retourné et l'a vu pendant dans le vide. Eric allait lâcher prise à cause de ces gants graisseux et a été rattrapé rapidement par son collègue.

Frédéric lui a sûrement sauvé la vie à ce moment là !

L'enquête qui a suivie le lendemain diligentée par la direction et le service HSE de St-Nazaire a mis en évidence plusieurs lacunes. Le CHSCT n'a même pas eu à faire l'arbre des causes, tout était prêt, la direction est réactive quand ça peut être grave !

Parmi ces lacunes, il faut retenir l'absence de mode opératoire à la confection de ce parquet et le fait que le salarié intérimaire ayant effectué ce travail n'avait pas été formé.

Alors que ce travail aurait pu être sous traité à l'entreprise qui monte les échafaudages à longueur d'année dans l'entreprise, **la direction a préféré faire des économies plutôt que d'utiliser des professionnels.**

Que cela lui serve de leçons, elle ne doit pas faire des économies sur la sécurité, heureusement notre collègue est en vie et n'est qu'en arrêt pour accident de travail suite à des contusions; mais nous n'en savons pas plus sur son état de santé !

Cela faisait pourtant plusieurs semaines que les élus CGT alertaient la direction sur les conditions de travail liées essentiellement à l'augmentation des cadences avec la multiplication des heures supplémentaires et des horaires atypiques. D'ailleurs la semaine précédent cet accident, notre directeur Jean Roche avait tenu a rencontrer l'ensemble des travailleurs du site du Rohu pour les mettre en garde de l'augmentation des premiers soins à l'infirmerie et que l'on était proche d'un accident grave selon son expérience passé !

Les faits ont failli lui donner raison.

Il est clair que la vigilance doit être de mise sur tous les chantiers et que la direction doit donner les moyens à l'ensemble des salariés pour qu'ils puissent travailler avec le maximum de sécurité sans avoir à mettre leur vie en danger.

Les salariés ne doivent pas oublier qu'ils ont des élus du personnel et des membres du CHSCT à interpeller dès qu'ils ont un problème et doivent se servir du droit de retrait en cas de danger imminent !

NE PERDONS PAS NOTRE VIE A LA GAGNER !